



Règlement de course

« Saint-Ju'Trail » 2025

Description de l'événement :

Lieu : Saint-Julien (69 640).

Date : Dimanche 20 Avril 2025

Généralité :

L'événement Saint-Ju' Trail qui se déroulera le dimanche 20 avril 2025 est organisé par l'association des Raisins du Trail, dont le siège est situé 982 route de la Croix, 69 640 Saint Julien. La partie course à pied de l'événement répond à la réglementation des courses hors stade.

Description :

Un parcours au cœur des vignes et des forêts du Beaujolais. Des chemins ludiques, idéal pour tous les sportifs qui veulent découvrir le trail, sur des parcours courts, rythmés et sans grosses difficultés pour le 10km. Le niveau monte au fur et à mesure des distances proposées, avec un 18km, un 38km et se finalise par un petit 68km où ce dernier, réalisé en semi-autonomie, demande une très bonne connaissance de soi-même et de la pratique des courses de trail.

Détail technique :

Les parcours seront dévoilés que le jour de l'épreuve pour une équité de traitement des participants, pour le plaisir de la découverte et pour éviter tout repérage susceptible de déranger les différents habitants, propriétaires et exploitants qui jalonnent le parcours.

La « Saint-Ju'Trail » est une épreuve de course type « trail », empruntant essentiellement des chemins forestiers, de vignes, sentiers et monotraces. En fonction des parcours, le dénivelé est plus ou moins important et donc plus ou moins exigeant physiquement.

Cinq parcours sont proposés et permettent aussi de s'inscrire sur des challenges différents :

Le Ballon :	Parcours enfant non chronométrée		
Le Pot :	10km, 400D+	Course en solo et marche nordique chronométrées	
Le Magnum :	18 km, 900D+	Course en solo ou duo mixte chronométrée	 
Le Tonneau :	38 km, 2100D+	Course en solo ou duo mixte chronométrée	  
Le Caveau :	68km, 3300D+	Course en solo chronométrée	

Les départs s'échelonnent de la manière suivante :

- Dimanche 20 avril 2025 : **5h00** départ du 68km (solo).
- Dimanche 20 avril 2025 : **8h00** départ du 38km (solo et duo mixte).
- Dimanche 20 avril 2025 : **10h00** départ du 18km (solo et duo mixte).
- Dimanche 20 avril 2025 : **10h30** départ du 10km (solo).
- Dimanche 20 avril 2025 : **10H45** départ marche nordique.
- Dimanche 20 avril 2025 : **11H00** départ des parcours pour enfants.

- Les courses solos (18, 38 et 68km) et **seul le duo mixte de la course du Tonneau – 38km comptent pour le classement du Trail Tour Beaujolais 2025©**.
- Pour tous les challenges mixtes (38km et 18km), le départ, les points de contrôle intermédiaires et l'arrivée doivent se faire obligatoirement en duo à Saint-Julien.



Modalité d'inscription et pièces à fournir :

1. Bulletin d'inscription en ligne pour les six courses et parcours trail (solo ou duo mixte), marche à l'adresse suivante : <https://www.yaka-inscription.com/sjtrail2025>
2. Pour les personnes mineures :
 - Soit à la présentation à l'Organisateur d'une licence Athlé Compétition Athlé Entreprise, Athlé Running délivrée par la FFA, en cours de validité à la date de la manifestation. Les autres licences délivrées par la FFA (Santé, Encadrement et Découverte) ne sont pas acceptées.
 - Soit à la signature par les personnes exerçant l'autorité parentale sur le mineur d'une attestation confirmant que chacune des rubriques du questionnaire relatif à son état de santé (et dont le contenu est précisé par arrêté conjoint du ministre chargé de la santé et du ministre chargé des Sports) donne lieu à une réponse négative.
 - A défaut, elles sont tenues de produire un certificat médical attestant de l'absence de contre-indication à la pratique de l'athlétisme ou de la discipline concernée datant de moins de six mois.

3. Pour les personnes majeures :

- D'une licence Athlé Compétition, Athlé Entreprise, Athlé Running délivrée par la FFA, en cours de validité à la date de la manifestation. Les autres licences délivrées par la FFA (Santé et Encadrement ne sont pas acceptées ;
- D'une attestation (papier, électronique ou de type QR Code) indiquant que la personne a réalisé le Parcours de Prévention Santé (ou « PPS ») mis en place par la FFA via sa plateforme dédiée. Pour être valable, le PPS doit avoir été effectué au maximum trois mois avant la date de la manifestation à laquelle la personne souhaite s'inscrire.
- **Nota : La présentation des certificats médicaux n'est plus acceptée.**

A défaut de présentation de ces documents, chaque coureur se verra refuser la remise de dossard et l'accès au départ. Les documents fournis seront conservés en original ou copie comme justificatifs en cas d'accident. Aucun autre document ne pourra être accepté.

Les inscriptions seront ouvertes jusqu'au jeudi 17 avril minuit. Une inscription de dernière minute sera rendue possible les jours suivants dans la limite des places disponibles et avec **un surcoût de 5€ par inscription au-delà des 500 places.**

Article 1 : Participation sur toutes les épreuves.

La participation aux différentes épreuves implique la connaissance et l'acceptation du présent règlement.

Du fait de son inscription, le concurrent donne à l'organisation le pouvoir tacite pour utiliser toutes photos sur lesquelles il pourrait se trouver, photos qui ne seront utilisées que dans le cadre de la promotion de l'événement.

- L'épreuve de 10 km, le Pot, est ouverte à partir de la catégorie Cadet (nés entre 2008 et 2009).
- L'épreuve de 18km, le Magnum (solo ou duo mixte), est ouverte à partir de la catégorie Espoir (nés entre 2003 et 2005).
- L'épreuve de 38 km, le Tonneau (solo ou duo mixte), est ouverte à partir de la catégorie Espoir (née entre 2003 et 2005).
- L'épreuve de 68 km, le Caveau (solo), est ouverte à partir de la catégorie Espoir (née entre 2003 et 2005).

Tous les participants s'engagent à respecter le parcours à savoir l'itinéraire dans son intégralité et la propreté des sites traversés.

Article 2 : Départs et barrière horaire

Les départs seront échelonnés de la manière suivante :

- Dimanche 20 avril 2025 : **5h00** départ du 68km (solo).
- Dimanche 20 avril 2025 : **8h00** départ du 38km (solo et duo mixte).
- Dimanche 20 avril 2025 : **10h00** départ du 18km (solo et duo mixte).
- Dimanche 20 avril 2025 : **10h30** départ du 10km (solo).
- Dimanche 20 avril 2025 : **10H45** départ marche nordique.
- Dimanche 20 avril 2025 : **11H00** départ des parcours pour enfants.

Tous les départs se feront à côté de la salle des fêtes de Saint-Julien – 69 640.

Si les conditions sanitaires liées à la Covid-19 sont toujours d'actualité lors de l'épreuve de la Saint-Ju'Trail, l'organisation se donne le droit de modifier le déroulé des départs (mise en place de départs par vagues ou encore en « contre montre »). Le port du masque vous sera également demandé dès votre entrée dans l'enceinte de l'évènement et cela jusqu'au départ des courses respectives et une fois la ligne d'arrivée franchie.

Il sera mis en place et appliqué des barrières horaires **sur seulement les deux parcours suivants**, impliquant que si les coureurs ne franchissent pas les points de contrôle dans le temps imparti, ils seront mis hors course et devront rendre immédiatement leur dossard.

Les temps limites de course sont :

- **Le parcours « LE CAVEAU (en solo) » 68km 3300D+.**
 - **Point contrôle avec un ravitaillement solide et liquide au 24,7km / 1460D+ : + 4h00 du départ,**
 - **Point contrôle avec un ravitaillement liquide au 42km / 2300D+ : 8h00 du départ,**
 - **Point de contrôle sortie du ravitaillement solide et liquide au parking du col de Saint Bonnet : 56km et 2830D+ : + 10h00 du départ.** A partir de ce point de contrôle, l'organisation ne prendra pas en charge les coureurs ayant été mis hors course.
 - **Arrivée à Saint Julien au 68km / 3300D+ : + 12h00 du départ.**
- **pour le parcours « LE TONNEAU (en solo ou en duo mixte) » 38km 2100D+.**
 - **Point contrôle au 17km / 1050D+ : + 2h45 du départ.** Les coureurs seront invités à bifurquer sur un parcours raccourcis qui leur permettra de finaliser la course pour une distance totale 32km et 1700D+,
 - **Point de contrôle sortie du ravitaillement au parking du col de Saint Bonnet : 29km et 1460D+ : + 4h00 du départ.** A partir de ce point de contrôle, l'organisation ne prendra pas en charge les coureurs ayant été mis hors course,
 - **Arrivée à Saint Julien au 38km / 2100D+ : + 6h du départ.**

En cas d'abandon – hors accident sur le parcours, le coureur doit informer au plus tôt un bénévole, il remettra son dossard OBLIGATOIREMENT au PC course. **Le rapatriement s'effectue par les propres moyens du coureur.**

Pour ce faire, il est rappelé que chaque participant doit vérifier auprès de son assurance personnelle qu'il bénéficie bien des garanties de recherche et d'évacuation en cas d'accident.

Une garderie est prévue uniquement le jour de la course, soit le dimanche 20 Avril. **Elle est accessible uniquement aux enfants d'un des parents participant aux parcours du 10, 18, 38km et à la marche nordique** proposés par la Saint Ju'Trail, et cela **uniquement à partir de 30 minutes avant la course** et durant le temps de la course sur laquelle le parent s'est inscrit.

Une participation de 10€ par enfant sera demandée. Elle comprendra au-delà de la garderie la fourniture d'un repas enfant comprenant une portion de frites, une saucisse, une compote et une petite bouteille d'eau.

Article 3 : Inscription et tarifs des différentes épreuves

Les inscriptions pour les parcours trail, marche nordique sont à faire uniquement sur cette adresse :

<https://www.yaka-inscription.com/sjtrail2025>

Les inscriptions pour les parcours enfant et la marche nordique seront possibles sur place jusqu'à 15 minutes avant le départ des courses.

Tarifs des courses :

Le Ballon : Course enfants	6€
Le Forfait Ballon : Course enfants + repas de course	10€
Le Cubi : Marche nordique	12€
Le Pot : Parcours 10 km	12€
Le Magnum (solo ou duo mixte) : Parcours 18 km	20€ par coureur-euse 40€ pour le Duo
Le Tonneau (solo ou duo mixte) : Parcours 38km	40€ par coureur-euse 80€ pour le Duo
Le Caveau (solo) : Parcours 68km	60€ par coureur-euse

+ 5€ par inscription au-delà du jeudi 17 avril minuit – **au-delà des 500 premières places.**

Chaque inscription comprend : un dossard, un classement et un cadeau d'inscription.

L'inscription aux parcours du 38km et du 68km (solo ou duo mixte) donnera droit à un plateau repas gratuit par coureur-euse.

La réservation des plateaux repas pour les parcours des 10, 18 km ainsi que la marche nordique et parcours enfants, est possible sur le site d'inscription **au prix de 10€**. Il sera possible de réserver un plateau repas pour les accompagnants sur le site d'inscription.

A noter que 2€ seront reversés par inscription à l'association soutenue par l'événement « **Nolan notre champion** ».



Association pour améliorer le quotidien de Nolan et l'aider à évoluer.

<https://www.instagram.com/nolan.notre.champion>

Article 4 : Retrait des dossards.

Le retrait des dossards s'effectuera à la salle des fêtes de Saint-Julien aux dates et horaires suivants :

- le samedi 19 Avril à partir de 11h00 jusqu'à 18h00,
- le dimanche 20 Avril à partir de 4H00 jusqu'à 30mn avant chaque départ de course.

Article 5 : Equipements.

Chaque participant est responsable de son équipement. Il doit, de fait, l'adapter en fonction des conditions météorologiques pour chacun des parcours. Aucune assistance n'est autorisée en dehors des zones de ravitaillement.

Spécificités par parcours :

- Pour les parcours chronométrés (10km, 18km, 38km, 68km) : les chaussures de type trail sont conseillées,
- Pour la marche nordique : des chaussures de type randonnée ou sports sont conseillées,
- Les bâtons sont autorisés **uniquement** sur la marche nordique, le 38 km et le 68km. Les coureurs sont autorisés à prendre le départ avec des bâtons mais ils devront les conserver durant la totalité du parcours. De même, il est interdit de prendre des bâtons au cours de la course.
- **Un gobelet individuel sera obligatoire sur tous les ravitaillements tout au long des parcours trails (68 km / 38 km / 18 km / 10 km / Marche nordique).**

Spécificités du parcours du 68km :

Le parcours du 68km s'effectuera en semi autonomie. Chaque coureur doit être en capacité de subvenir à ses besoins tout au long de la course. Pour ce faire, il devra être équipé au départ et tout au long de la course du matériel **obligatoire** suivant. Un contrôle sera effectué avant l'entrée dans le sas de la course.

L'absence d'un des équipements entrainera des pénalités de 10mn par équipement manquant ou défectueux voire l'exclusion de la course :

- Une lampe frontale chargée,
- Un gobelet individuel,
- Un réservoir liquide de 1,5L,
- Un sifflet,
- Une veste étanche avec capuche,
- Une bande élastique de façon à faire un bandage (100 x 6 cm)
- Une couverture de survie neuve, non dépliée et non découpée,
- Une réserve alimentaire de survie composée de 2 barres énergétiques minimum,
- Un téléphone portable avec batterie pleine, allumé avec le numéro de l'organisation 0763402310,
- Une carte d'identité,
- Une poubelle / poche à déchets
- Tour de cou ou bandeau, couvre-chef.

Un contrôle aléatoire de sacs pourra être effectué sur le parcours à tout moment par l'organisateur (bénévole, signaleur, sécurité).

- Quelle que soit la course, il est interdit de suivre les participants avec un véhicule motorisé ou non. Aucune aide extérieure, de quelque nature que ce soit, ne sera admise.

Article 6 : Parcours, balisage, ravitaillement.

Les parcours seront dévoilés le jour de l'épreuve.

Le balisage sera composé de fanions rouge ou de fanions personnalisés, de flèches et de panneaux. La rubalise peut être utilisée pour interdire l'accès à un chemin.

Sur les portions de routes, les participants doivent se conformer au code de la route et seront seuls responsables d'un éventuel manquement à ces règles. Les carrefours seront sécurisés par des signaleurs.

La course se déroule dans un milieu naturel. Ceux qui le traversent doivent le respecter. Ne pas jeter de débris, ne pas crier intempestivement et ne pas affoler les animaux. Suivre le balisage en place, ne pas couper les virages.

Les points de ravitaillement :

- Sur le Caveau (solo) parcours trail de 68km :
 - ravitaillement solide/liquide au 24,7km et 1460 D+,
 - point d'eau au 42km et 2300 D+,
 - ravitaillement solide/liquide au 56km et 2830 D+,
- Sur le Tonneau (solo, duo mixte) parcours trail de 38km :
 - ravitaillement solide/liquide au 23km et 1400D+,

- ravitaillement solide/liquide au 30km et 1700D+,
- Sur le Magnum (solo, duo mixte) parcours trail de 18km :
 - ravitaillement solide et liquide au 9km et 770D+
- Le parcours de 10km ainsi de le parcours de marche nordique étant identique auront un point d'eau sur le parcours, au kilomètre 7.

Un ravitaillement solide et liquide est prévu à l'arrivée.

Un plateau repas est prévu et compris dans l'inscription **UNIQUEMENT** pour ceux inscrit sur le 38km et du 68 km (en solo ou en duo).

Pour les autres coureurs et marcheurs, la réservation du plateau repas est possible sur le site d'inscription ou sur place le jour de l'événement **au prix de 10€**.

Article 7 : Sécurité et assistance médicale.

Chaque participant est le seul juge des risques qu'il prendra durant la compétition et l'organisation ne pourra être tenue responsable de tout désagrément rencontré dans le cadre de cette manifestation (blessure, ...).

La sécurité est assurée par des signaleurs mis en place par l'organisation. Ils veillent à la sécurité des concurrents aux différents croisements avec les routes empruntées. Chaque participant se doit de prévenir l'organisation (les signaleurs), s'il croise un coureur en détresse pour que les équipes de secouriste le prennent en charge dans les meilleurs délais.

Si lors de l'évènement les conditions sanitaires liées à la Covid-19 sont toujours d'actualité, le masque sera demandé dès l'entrée sur le site de l'événement, la veille pour le retrait des dossards avec à disposition de gel hydro-alcoolique et une distanciation sociale de 1 mètre, et le jour de l'événement jusqu'au départ de la course et remise du masque à l'arrivée.

Article 8 : Arrivée.

Les arrivées du 10km, du 18km, du 38km, du 68 km et de la marche nordique sont prévues devant la salle des fêtes de Saint-Julien.

Les participants et accompagnants pourront se restaurer à l'issue avec une buvette et une restauration rapide. Les coureurs du 38km et du 68km (solo ou duo mixte) ont leur repas compris dans l'inscription. Des plateaux repas peuvent être réservés pour les accompagnants et pour les coureurs des différentes courses lors de l'inscription. Vous aurez également la possibilité de commander des plateaux repas sur place le jour même.

Pour respecter les conditions sanitaires liées à la Covid-19, s'il nous l'est exigé, toutes les consommations devront se faire assises sur les tables mises à disposition.

Article 9 : Classements et récompenses.

Un classement individuel sera établi pour la course et compte dans le classement du Trail Tour Beaujolais (TTB) – règlement ci-après.

Des trophées et des lots seront remis aux :

- **trois premiers hommes et trois premières femmes** du classement scratch pour chaque course trail sans distinction de catégorie d'âge. La remise des récompenses se fera au moment de l'arrivée des différents lauréats de toutes les courses. De ce fait, la présence des participants récompensés est obligatoire, en cas d'absence, les prix seront acquis par l'organisation.
- **trois premiers binômes du classement scratch pour les challenges duo mixte sur le 38 km et sur le 18km.** Le duo devra obligatoirement franchir la ligne d'arrivée ensemble. Un classement indépendant sera établi et seul le challenge duo mixte pour le 38 km comptera pour le classement mixte valide pour le Trail Tour Beaujolais (TTB) 2025©.

Les participants des challenges mixtes sur l'une des deux courses (Magnum ou Tonneau) ne pourront être récompensés sur le classement de la course en solo.

Un challenge équipe est organisé. Un trophée sera remis à l'association, le groupe, le club le plus représenté et enregistré à l'inscription. Le décompte s'établit sur la base des coureurs inscrits sous le même nom d'équipe.

Le règlement « Trail Tour Beaujolais (TTB)



Le Trail Tour Beaujolais est un challenge de trail regroupant 9 manches, de mars à octobre. L'objectif : participer à un maximum d'épreuves pour accumuler des points. Les 7 meilleurs résultats sur un même format (Mini TTB - courte distance, Maxi TTB - longue distance, ou Duo Mixte Maxi TTB - longue distance en équipe mixte) seront retenus pour le classement final.

Des points bonus récompenseront les participants les plus assidus.

Règles spécifiques au Duo Mixte Maxi TTB :

Les équipes engagées en Duo Mixte Maxi TTB doivent rester les mêmes tout au long de la saison.

Règles des points bonus TTB :

- * Un bonus de 500 points sera attribué aux coureurs ayant terminé les 8 courses, peu importe la distance.
- * Un bonus de 300 points sera attribué aux coureurs ayant terminé 7 courses, peu importe la distance.
- * Un bonus de 200 points sera attribué aux coureurs ayant terminé 6 courses, peu importe la distance.
- * Les participants de la course bonus, la Verticale de Rochefort, remportent 200 points, peu importe le classement.

Chaque manche du TTB vous permet également de gagner des index UTMB et des points ITRA. Un classement provisoire sera publié après chaque manche.

Retrouvez toutes les conditions et informations sur : <https://trailtourbeaujolais.com>

Pour nous contacter : contact@trailtourbeaujolais.com

Article 10 : Sanctions.

Chaque participant, de l'une des différentes épreuves, surpris à jeter des papiers ou tout autres déchets, ou faisant preuve d'anti-sportivité, de triche ou d'assistance non autorisée ou manquant de respect aux bénévoles, sera rappelé à l'ordre et peut se voir disqualifié. Aucune réclamation ne sera acceptée.

La course se déroule dans un milieu naturel. Ceux qui le traversent doivent le respecter. Ne pas jeter de débris, ne pas crier intempestivement et ne pas affoler les animaux. Suivre le balisage en place, ne pas couper les virages. Chaque participant, quel qu'il soit (élite ou non), surpris à couper sur le parcours, sera disqualifié immédiatement, des contrôles et des points de passages intermédiaires seront mis en place le long des parcours.

Article 11 : Modifications et annulation.

En cas de mauvais temps ou toutes autres conditions pouvant nuire à la sécurité des participants, l'organisation et l'équipe médicale se réservent le droit de modifier ou d'annuler une ou plusieurs épreuves. Aucun remboursement ne sera effectué.

L'organisation se réserve le droit de reporter ou non les inscriptions à l'édition suivante.

Sur présentation d'un justificatif médical, un avoir d'une durée de validité d'un an pourra être délivré pour la prochaine édition de la Saint-Ju'Trail.

Article 12 : Assurance et responsabilité.

Les organisateurs ont souscrit une assurance responsabilité civile. Les licenciés bénéficient des garanties accordées par les assurances liées à leur licence. L'organisation informe et conseille qu'il incombe aux autres participants de s'assurer personnellement. Un papier de décharge de responsabilités peut vous être demandé en amont ou le jour de la course.

Il est rappelé que chaque participant doit vérifier auprès de son assurance personnelle qu'il bénéficie bien des garanties de recherche et d'évacuation en cas d'accident.

Les organisateurs ne peuvent être tenus pour responsable en cas de vol.

* * *